Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_104_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

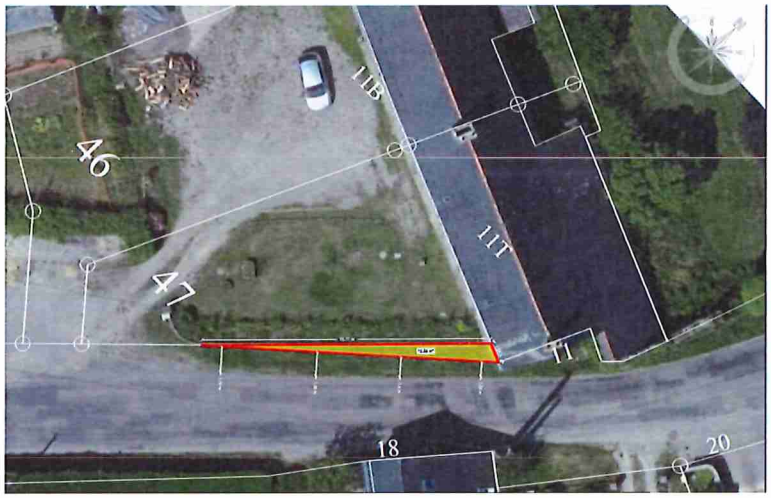
2026-07-02- N°FON 104/2026 – Cession d'un délaisse de voirie du Clérigo

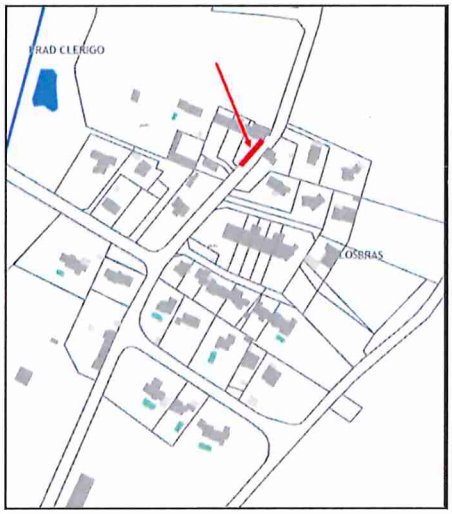
Monsieur Rigault expose le bordereau suivant

Mme Ulliac et M. Gendreau propriétaires de la parcelle XM 47 ont sollicité auprès de la commune l'acquisition d'une emprise foncière située à l'Est de leur propriété, rue du Clérigo.

Cette emprise d'environ 13 m² (à préciser par l'intervention du géomètre) non aménagée et qui ne se situe pas dans l'emprise de la voie communale. Elle n'est pas affectée à la circulation générale et ne dessert que l'habitation riveraine, les droits d'accès de riverains n'étant pas mis en cause. En conséquence, elle constitue un délaissé de voirie communale ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_104_DEL-DE





Vu l'avis de France Domaines du 11 mai 2026 estimant la valeur du bien à 10€/m²

Vu l'avis favorable de la commission

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE la cession du délaissé de voirie située rue du Clérigo d'une surface d'environ 13 m² au prix de 10€/m² à Mme Ulliac et M. Gendreau ou toute autre personne devant s'y substituer

DECIDE que l'ensemble des frais afférents à la passation de cet acte sont à la charge de l'acquéreur,

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE